

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à commenter deux passages du discours du trône qui valent la peine d'être relevés et même inscrits dans les annales de la Chambre. Voici le premier:

Si l'on peut dire que le siècle écoulé a été caractérisé par la mise en valeur des richesses naturelles de notre pays, il est probable que le siècle à venir verra nos efforts se concentrer sur le développement des ressources de l'intelligence et de l'esprit...

Sous une forme ou sous une autre, la science pénètre jusqu'au cœur de la société et transforme la vie de chacun d'entre nous. Il est essentiel que le contrôle et la mise en valeur par l'homme de son environnement suivent cette évolution. Nous avons construit des villages et des villes, des canaux et des chemins de fer, des routes et d'autres grands ouvrages à une cadence sans précédent. Mais trop souvent, dans le passé, nous avons sacrifié l'esthétique au gain matériel et la qualité du travail aux profits faciles. Il faudra maintenant montrer autant d'empressément à combattre la laideur dans notre milieu qu'à éviter les pertes financières dans nos bilans.

Et ainsi de suite, à satiété. S'il m'était permis de porter le chapeau ici, je l'enlèverais et ferais trois révérences en l'honneur de ces nobles sentiments que tout le monde partage mais qui n'ont pas leur place dans le discours du trône que le gouvernement a fait lire à Son Excellence. Le discours du trône, à mon sens, devrait être un exposé du programme législatif dont le Parlement sera saisi pendant cette nouvelle session. Je puis seulement présumer que ces magnifiques paroles ont été prononcées hors de propos et qu'elles devaient être dites, plus tard, par le premier ministre (M. Pearson), à quelque cérémonie où une université lui décernerait un grade honorifique, que ces passages se sont glissés par erreur dans le discours du trône. Il est de fait que ces déclarations, et d'autres déclarations semblables, ainsi que le ton et le contenu du discours du trône, sont un signe que le gouvernement a maintenant fait clairement connaître sa volonté de s'intéresser directement et dans une large mesure à tous les aspects de la vie humaine. Ses actes, par le passé, et le discours du trône, aujourd'hui, sont le périscope par lequel nous devons regarder l'avenir.

Un gouvernement doit être fort et puissant dans les limites de l'autorité qui lui est conférée, je l'admets; et il doit avoir le droit d'agir rapidement. Mais ce que je désire faire ressortir c'est que cela implique la nécessité de rendre le gouvernement responsable et comptable de ses actes. Si donc le gouvernement actuel a l'intention, comme il semble l'avoir, de prendre de plus en plus d'autorité pour dire aux gens ce qu'ils doivent faire, comment le faire et quand, et cela dans tous les domaines de l'activité humaine, il faut trouver un moyen quelconque de rendre responsables de leurs actes les membres de ce gouvernement.

[M. Baldwin.]

Les gouvernements deviennent de plus en plus activistes. Ils s'ingèrent dans toutes les sphères de l'activité humaine. Ils agissent en qualité d'agents de transfert pour redistribuer la richesse. Ils font intrusion dans notre vie personnelle. Il n'existe aucun domaine des relations humaines dans lequel le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'agir. Bref, il se propose d'être tout puissant et omniprésent. Ce serait une excellente chose si ses décisions étaient empreintes de sagesse, d'intelligence, de modération et de compréhension.

Mais les gouvernements sont sous l'emprise d'êtres humains ordinaires qui en détiennent fermement les rênes. Trop souvent, les hommes politiques songent aux prochaines élections, les employés de la fonction publique sont occupés à se tailler une place et luttent pour acquérir du prestige et obtenir de l'avancement, tandis que des groupes de propagande réclament des privilèges spéciaux, sans parler de quelques soudoyeurs. La situation n'est pas pire, mais certainement pas meilleure que parmi les gens ordinaires.

Les lois adoptées par le gouvernement sont de plus en plus restrictives et elles s'ingèrent dans nos vies personnelles; et il ne s'agit pas simplement des lois consignées dans nos recueils de lois. Il y a rarement un projet de loi présenté à la Chambre actuellement qui n'accorde pas au pouvoir exécutif l'autorisation illimitée de légiférer en secret au moyen de décret ou de règlement ministériels. Le gouvernement exige même que nous accordions ce droit aux conseils et aux tribunaux. Sous ce rapport, contrairement à la plupart des autres pays démocratiques, ce gouvernement rétrograde et réactionnaire a jusqu'ici refusé d'établir les rouages permettant d'examiner et d'étudier officiellement une délégation d'autorité de ce genre.

Il y a quelques années, lors du débat sur le rapport du premier comité sur la procédure, j'ai demandé au premier ministre s'il était disposé à instituer un comité en vue d'étudier la question de la délégation de pouvoirs. Il a répondu à ce moment qu'il étudierait la question, ajoutant que le gouvernement songeait à nommer un ombudsman. La question resterait à l'étude, a-t-il dit. Elle est toujours à l'étude. Le moment est venu pour les députés de dire au gouvernement d'agir. Le comité sur le Règlement et la procédure apportera, j'espère, une certaine amélioration car une réforme s'impose afin d'obliger l'exécutif, dont les pouvoirs sont toujours plus grands, d'assumer des responsabilités et d'être comptable envers le pays pour les questions de ce genre.